

## Retour sur l'Atelier du Changement du 12 février 2026



39 participant·es  
issu·es de divers  
secteurs du Bassin .



Le 10<sup>ème</sup> atelier du Changement du Bassin Centre-Ouest a fait suite au premier Conseil de l'Action du Bassin (CAB) de l'année 2026 et a notamment été l'occasion d'échanger sur les thématiques suivantes : la réforme du chômage, le logement et les métiers de l'aller-vers. Les éléments présents ci-dessous émanent des discussions des différentes tables rondes organisées en 2<sup>ème</sup> partie de la rencontre.



Voir support de  
présentation [ici](#).

### Réforme chômage

- Présentation de l'Observatoire de la Santé et du Social de Vivalis (Marion Englert) sur la [réforme du chômage](#) (contexte bruxellois et devenir possible des personnes exclues du chômage) ([voir présentation ici](#))
- Difficultés pour les professionnel·les de naviguer dans les spécificités des démarches entre les différents CPAS (listes des documents à fournir variable d'un CPAS à l'autre, date pour prendre un 1er rdv au CPAS pour les exclu·es, diversité des portes d'entrée, ...);
- Le CPAS de Molenbeek propose des séances d'information en petit groupe d'une dizaine de personnes pour les personnes ayant entamé des démarches à la suite de la réception d'une lettre de l'ONEM afin de présenter les différentes alternatives (remise à l'emploi, RIS, ...);
- Le délai de 30 jours pour la décision d'octroi du Revenu d'Insertion est respecté sur les 3 CPAS pour la 1<sup>ère</sup> vague ;
- \* *Pour plus de détails sur les spécificités des CPAS, voir le tableau comparatif en fin de document.*

### ASBL La rue : outil sur le logement

- Questionnement partagé sur l'enjeu de rendre le pouvoir d'agir aux personnes en situation de mal-logement lorsque la société fait qu'il est presque impossible de trouver des réelles solutions face à la problématique du logement.
- Pistes de solution sur le pouvoir d'agir :
  - L'écoute et le soin porté à l'écoute ainsi que le temps passé auprès des personnes pour renforcer la sensation d'être pris en compte.
- Opportunité de travailler les problèmes de mal-logement à travers une approche collective plutôt qu'individuelle (partage de moments, soutien, ...) par exemple à travers la mise en place d'ateliers thématiques (stress et anxiété, impact du mal-logement sur les relations intra-familiales, ...).

### Les métiers de l'aller-vers issus du Covid : Conseillers en Santé (CeS), Relais Action quartier (RAQ), Community Health Worker (CHW) et Chargé·es de prévention et promotion de la santé (CPPS)

- Présentation des quatre dispositifs à partir d'un tableau récapitulatif élaboré par L'[Observatoire de la santé et du social \(service d'étude de Vivalis\)](#), issu du [Panorama 1 - De nouveaux dispositifs d'aller-vers à Bruxelles : RAQ, CHW, CPPS, CeS \(et autres\)](#)
- Il existe de nombreuses similitudes entre les dispositifs d'**Outreach**, mais certaines divergences apparaissent dans les missions spécifiques et la répartition du territoire :
  - Les CeS et les CPPS sont présent·es sur toute la région bruxelloise (avec une répartition par bassin des CPPS) quand les CHW et les RAQ se répartissent certains quartiers de la Région ;
  - Il y a une complémentarité dans les actions menées par ces dispositifs d'outreach au regard d'une part des territoires et d'autre part des méthodologies (accompagnement collectif et individuel) pour la réalisation d'objectifs transversaux en prévention de la santé.
- Les discussions ont également permis de découvrir d'autres acteurs impliqués dans l'**aller-vers** (Groot Eiland, la CSD, Compas BXL, etc.).

L'équipe bassin Centre-Ouest c'est : Céline, Esther, Foibé, Léa, Osanne, Véronique et Victor.

**Save the date**  
**15 juin 2026 de 14h à 16h30**

Consultez l'agenda [→ ici](#)

# Retour sur l'Atelier du Changement du 12 février 2026

## Spécificités des CPAS du Bassin Centre-Ouest

	ANDERLECHT	BRUXELLES VILLE	MOLENBEEK
<b>Intersectorale coördinatie (geriatrie/psychiatrie)</b>	<p><u>En ligne via CPAS Online</u></p> <p>Via le Hub : Chaussée de Mons, 722, 1070 Anderlecht (lundi au vendredi 9h30-11h30 et 13h-16h)</p>	<p><u>En ligne via CPAS Online</u></p> <p><u>Via les antennes sociales locales</u></p>	<p><u>En ligne via CPAS Online</u></p> <p>Par email : <a href="mailto:contact@cpas1080.brussels">contact@cpas1080.brussels</a></p> <p>Siège centrale du CPAS : Rue A. Vandenpeereboom, 10, 1080, Molenbeek (lundi au vendredi 8h-11h45 et 13h-15h45)</p> <p>Par courrier : Rue A. Vandenpeereboom 14, 1080,</p>
<b>Coordination sociale</b>	Organise des séances d'information pour les professionnel·les : <a href="mailto:tania.portuesis@cpas-anderlecht.brussels">tania.portuesis@cpas-anderlecht.brussels</a>	Organise des séances d'information pour les professionnel·les et les personnes : <a href="mailto:info.reforme@cpasbxl.brussels">info.reforme@cpasbxl.brussels</a>	Organise des séances d'information pour les professionnel·les et les personnes :
<b>Création de nouvelles antennes du CPAS / nouveau lieu</b>	<b>Le Hub</b> : Chaussée de Mons, 722, 1070 Anderlecht	<b>Grand hospice</b> : Rue du Grand Hospice 7A, 1000 Bruxelles	<b>Lavoisier</b> : Rue de Koninck 40, 1080 Molenbeek St Jean
<b>Ligne d'information pour les personnes et les professionnel·les</b>	<a href="mailto:Contactcenter@cpas-anderlecht.brussels">Contactcenter@cpas-anderlecht.brussels</a>	0490/ 67.64.79  <a href="mailto:info.reforme@cpasbxl.brussels">info.reforme@cpasbxl.brussels</a> (pour les professionnel·les)	0800 35 239  <a href="mailto:Exclusion.uitsluiting@cpas1080.brussels">Exclusion.uitsluiting@cpas1080.brussels</a>
<b>A partir de quand vous pouvez prendre votre 1er rdv ?</b>	Le jour qui suit la fin des droits	1 mois avant la fin des droits	10 jours avant la fin des droits
<b>Liste des documents à communiquer lors de la 1ère rencontre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité</li> <li>• Courier de l'ONEM indiquant la date effective</li> <li>• Justificatifs de revenu (fiche de paie, allocations, pensions, ...) de vous et membres du ménage</li> <li>• Déclaration de ressource reçue (pour les demandes de CPAS online)</li> <li>• Attestation d'inscription comme demandeur d'emploi</li> <li>• Copie carte bancaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité</li> <li>• Justificatifs de revenu (fiche de paie, allocations, ...)</li> <li>• Preuves de dépenses (loyer, factures, charges, ...)</li> <li>• Contrat de bail</li> <li>• Documents bancaires récents</li> <li>• Tout autre document utile à l'évaluation de la situation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document d'identité</li> <li>• Lettre de l'ONEM</li> <li>• Carte Bancaires</li> <li>• Preuves de revenus/ ressources du ménage</li> <li>• Contrat de bail ou preuve de propriété</li> <li>• Facture et preuves de dettes</li> <li>• Certificat médical (si vous êtes malade ou en incapacité de travail)</li> <li>• Preuve d'inscription à Actiris (ou attestation de formation, recherche d'emploi, accompagnement)</li> </ul>
<b>Page Web spécifique</b>	<u>Réforme du chômage CPAS Anderlecht</u>	<u>Vous perdez votre chômage ?</u>	<u>Réforme du chômage CPAS Molenbeek</u>
<b>Autres éléments</b>	/	Permanence sociale pour les exclus du chômage : lundi, mercredi et vendredi 9h à 16h boulevard d'Anvers 26 (sans rdv)	Mise en place de séance en petit groupe pour toute personne qui entame des démarches auprès du CPAS après réception d'une lettre de l'ONEM pour expliquer les perspectives (remise à l'emploi, RIS, ...)

\*Ces éléments sont issus des échanges lors de la table ronde de l'ADC du 12.02.26, des documents et informations accessibles au 12.02.26. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de changement dans les procédures depuis cette date.